



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 112009

Texte de la question

M. Claude Évin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question de l'approbation d'avertissements graphiques sur les paquets de cigarettes. Les avertissements graphiques sont préconisés au niveau européen par une directive du 5 juin 2001 et une décision de la Commission du 5 septembre 2003. Ces textes laissent cependant la liberté de choix aux États d'adopter ou non ces mesures. À l'heure actuelle, la France n'a pas choisi d'imposer l'apposition de tels avertissements sur les paquets de cigarettes. À l'heure où la lutte contre le tabagisme s'intensifie, il lui demande s'il ne pense pas que de tels avertissements graphiques seraient utiles au renforcement de cette même lutte.

Données clés

Auteur : [M. Claude Evin](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112009

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12651